Uber fait les prix à la tête du client aidé par une Intelligence Artificielle

Uber fait les prix à la tête du client aidé par une Intelligence Artificielle

Uber a reconnu avoir recours à l'intelligence artificielle pour facturer ses clients en fonction de ce qu'ils sont susceptibles d'être prêts à payer.

Comme indiqué par Bloomberg, le service de transport explique que le nouveau système est basé sur l'IA et des algorithmes qui estiment les prix de courses que les groupes de clients seront prêts à payer en fonction de la destination, de l'heure et de l'emplacement.
Dans le passé, votre tarif serait défini en fonction du kilométrage, du temps et de la demande géographique. Cependant, le nouveau système de « tarification basée sur l'itinéraire » utilise des techniques d'apprentissage automatique pour modifier les prix par rapport à un certain nombre de facteurs sociologiques.

Un prix à la tête (et aux données) du client

Déployé actuellement dans 14 villes, le nouveau système prend en compte la richesse estimée. Par exemple, si un passager fait un trajet d'une région riche à l'autre, on peut lui demander de payer plus cher que quelqu'un qui se dirige vers une zone moins aisée, quelle que soit la distance, le kilométrage ou le temps nécessaire pour voyager.
En outre, comme l'a noté Bloomberg, malgré les hausses possibles de ces prix sur mesure, cela ne signifie pas que les conducteurs recevront une part de ces factures gonflées.
La question découle de ce que Uber appelle des « prix initiaux » qui garantissent aux clients un tarif fixe avant leur réservation. Les passagers savent combien ils sont censés payer, mais les conducteurs ont fait savoir qu'ils ne constataient pas de compensation supplémentaire du fait de la hausse des prix produite par le système d'IA.
Dans un communiqué, un porte-parole d'Uber a déclaré que les trajets sont facturés différemment « en fonction de notre compréhension des choix des passagers afin que nous puissions servir plus de personnes dans plus d'endroits aux tarifs qu'ils peuvent se permettre »…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Uber utilise l'IA pour vous faire payer plus un trajet : une dérive ? – ZDNet*